



Mémoire de la
Conférence régionale des élus
de la Côte-Nord

dans le cadre de la
***Consultation publique de la Régie de l'énergie
portant sur la distribution d'électricité aux
grands consommateurs industriels***

Avril 2005

La **Conférence régionale des élus de la Côte-Nord** est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional.

Elle a pour **mandats** de favoriser la concertation des partenaires dans la région, donner des avis au gouvernement sur le développement de la région, élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région, conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal et évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional.

Elle a pour **mission** de promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord.

Le **conseil d'administration** de la Conférence se compose de vingt-trois personnes dont treize élu(e)s municipaux provenant des cinq MRC et du territoire de la Basse Côte-Nord, six représentant(e)s socioéconomiques, deux représentant(e)s des nations autochtones et les deux député(e)s provinciaux qui agissent à titre d'observateurs sans droit de vote.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	BREF PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD.....	2
2.1	SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	2
2.2	STRUCTURE SOCIOÉCONOMIQUE	2
2.3	STRUCTURE INDUSTRIELLE	4
3.	HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA CÔTE-NORD.....	7
3.1	PREMIÈRES INSTALLATIONS SUR LA CÔTE-NORD	7
3.2	INSTALLATIONS D'HYDRO-QUÉBEC	7
3.3	CENTRALES PRIVÉES.....	10
4.	IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES POUR LA RÉGION.....	12
4.1	RETOMBÉES DÉCOULANT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES	12
4.2	FACTEUR DE LOCALISATION	15
5.	ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CÔTE-NORD.....	16
5.1	ANALYSE DE L'OFFRE D'ÉLECTRICITÉ	16
5.2	ANALYSE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ	17
5.3	ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE	18
6.	IMPACT DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ POUR LES GRANDS CONSOMMATEURS INDUSTRIELS SUR L'ÉCONOMIE NORD-CÔTIÈRE ET QUÉBÉCOISE	19
6.1	UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ QUÉBÉCOISE POUR LES BESOINS INDUSTRIELS INTERNES	19
6.2	L'ÉLECTRICITÉ QUÉBÉCOISE, UN PUISSANT LEVIER ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET PROVINCIAL.....	20
6.3	DÉVELOPPER LA PRODUCTION	20
7.	CONCLUSION	22
	BIBLIOGRAPHIE.....	23

1. INTRODUCTION

L'importance capitale que constitue l'énergie dans l'économie du Québec exige une attention particulière quant à son utilisation. Différentes options s'offrent aux Québécois et Québécoises pour l'utilisation de cette importante richesse naturelle dont ils disposent. C'est dans cette perspective qu'une commission parlementaire s'est mise en place en décembre 2004 portant sur la sécurité et l'avenir énergétiques dont l'objectif final est d'alimenter le gouvernement en vue de l'élaboration d'une politique énergétique pour le Québec. Puis, en mars dernier, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, demandait à la Régie de l'énergie du Québec de lui soumettre un avis en ce qui concerne l'obligation pour Hydro-Québec de desservir en électricité les grands consommateurs industriels aux tarifs d'Hydro-Québec (article 303) et de l'impact pour la société québécoise.

Considérant l'importance de ces questions auxquelles devra répondre la Régie, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec pour tous sujets relatifs au développement de la région, désire lui soumettre ses observations afin de l'éclairer dans l'élaboration de son avis. Ces observations se veulent le reflet des préoccupations d'une région qui fournit près du tiers de l'électricité produite au Québec et qui compte un nombre important de grands consommateurs industriels d'énergie.

2. BREF PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD

2.1 Situation géographique

La Côte-Nord, située dans le nord-est du Québec, est bornée à l'est par le Labrador et le golfe du Saint-Laurent, au nord par la région du Nord-du-Québec, à l'ouest par le Saguenay-Lac-Saint-Jean et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit de la deuxième plus vaste région au Québec. Son territoire s'étend sur 1 280 km entre Tadoussac et Blanc-Sablon et comprend l'Île d'Anticosti au milieu du golfe ainsi que les villes de Schefferville et Fermont situées au nord. En fait, la région de la Côte-Nord représente le quart de la superficie du Québec.

2.2 Structure socioéconomique

En 2004, la Côte-Nord compte 96 497 habitants, soit environ 1,3 % de la population québécoise. Cependant, depuis 1986, la région a vu sa population diminuer de 7,7 % alors qu'au cours de la même période, le Québec a connu une croissance d'environ 15 %. Par ailleurs, les perspectives démographiques prévoient une diminution de la population de l'ordre de 18,1 % entre 2001 et 2026 tandis que pour la même période, la population du Québec devrait connaître une croissance de 9,3 %. De plus, la période de juin 2002 à juillet 2003 se solde par un bilan migratoire interrégional négatif de 1 134 personnes. Au cours de la période de 1991 à 2003, le bilan net résulte en un départ de la région de près de 13 785 personnes. Historiquement, l'évolution de la population sur la Côte-Nord a fluctué en fonction du dynamisme économique prévalant sur le territoire.

La population de la Côte-Nord se répartit entre cinq MRC, un territoire partiellement municipalisé (la Basse Côte-Nord) et neuf communautés autochtones. Trois groupes ethniques se côtoient soit les francophones qui regroupent 85 % de la population, les communautés autochtones (sept réserves et un établissement innu ainsi qu'une réserve naskapie) et les anglophones qui constituent l'essentiel (80 %) de la population de la Basse Côte-Nord. La Côte-Nord possède toujours des localités qui ne sont pas reliées au reste du Québec par voie terrestre.

De plus, la situation socioéconomique est disparate dans la région. D'une part, des villes industrielles où l'économie bat au rythme des grandes entreprises et des salaires moyens parmi les plus élevés au Québec et, d'autre part, des villages dévitalisés où l'économie est vacillante et le taux de chômage dépasse les 30 % et même les 40 %, comme c'est le cas en Basse Côte-Nord.

Tableau 2.1
Variation de la population de la Côte-Nord
par région administrative de 1986 à 2004 et répartition en 2004

Région administrative	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/1986	Répartition en 2004
Basse Côte-Nord	5 959	5 832	5 748	5 737	5 717	5 690	5 698	-4,4%	5,9%
Caniapiscau	4 667	4 832	4 446	4 260	4 018	3 857	3 774	-19,1%	3,9%
Haute-Côte-Nord	14 263	13 541	13 439	13 147	12 955	12 837	12 714	-10,9%	13,2%
Manicouagan	36 369	36 108	36 271	34 286	33 834	33 610	33 363	-8,3%	34,6%
Minganie	7 116	7 013	6 936	6 825	6 784	6 727	6 639	-6,7%	6,9%
Sept-Rivières	36 224	35 898	36 459	35 453	34 856	34 605	34 309	-5,3%	35,6%
Total	104 598	103 224	103 299	99 708	98 164	97 326	96 497	-7,7%	100,0%

Source : Tableaux statistiques de l'Institut de la statistique du Québec.

La Côte-Nord accuse un taux de chômage plus élevé que la moyenne québécoise et figure parmi les trois régions (avec la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Nord-du-Québec) au Québec où le taux de chômage est le plus élevé. Le taux est passé de 10,8 % en 2002 à 13,7 % en 2003 (les données de la Côte-Nord comprennent celles du Nord-du-Québec). Le taux d'emploi de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec est passé de 56,8 % en 2002 à 51,9 % en 2003. Il s'agit du plus bas niveau en cinq ans alors que l'année 2002 avait connu un sommet. Par ailleurs, le taux d'activité de ces deux régions (60,1 %) demeure plus bas que la moyenne du Québec (66,0 %).

Le revenu personnel par habitant est inférieur à la moyenne provinciale. En effet, le revenu personnel par habitant de la région s'établissait à 25 772 \$ en 2002 comparativement à 27 067 \$ pour l'ensemble du Québec. Quant au revenu disponible par habitant, il se situait à 19 622 \$ versus 20 662 \$ pour la province. Toutefois, le revenu personnel disponible des MRC de La Haute Côte-Nord, de la Minganie et du territoire de la Basse Côte-Nord se situait à approximativement 16 000 \$. Le revenu moyen des ménages privés de la Côte-Nord était supérieur à celui du Québec, soit respectivement 51 164 \$ et 49 998 \$.

Les résidents de la Côte-Nord dépendent davantage des paiements de transferts gouvernementaux comme source de revenu que ceux de l'ensemble du Québec. En 2002, ils recevaient en moyenne, à ce titre, 21,57 \$ par tranche de 100 \$ de revenu d'emploi alors que ce montant était de 19,44 \$ pour l'ensemble du Québec¹. L'assurance-emploi constituait environ le tiers des transferts gouvernementaux à la région. Par contre, l'assistance-emploi (anciennement connu comme étant le bien-être social) représentait en 2002 à peine 8 % des transferts gouvernementaux. En effet, le nombre de prestataires de l'assistance-emploi a diminué de plus de 25 % au cours de la période de 2000 à 2004, passant de 5 598 à 4 189 prestataires de sorte que le taux d'assistance-emploi de la Côte-Nord est inférieur à celui de l'ensemble du Québec qui se situe à environ 10 %. Cependant, les durées cumulatives et consécutives moyennes de ces prestations sont supérieures à celles de la province.

Dans la région de la Côte-Nord, 8,8 % de la population de 15 ans et plus est titulaire d'un certificat ou d'un diplôme universitaire alors que pour l'ensemble du Québec, cette

¹ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Côte-Nord*, novembre 2004, page 7.

proportion est de 17,2 %. Par ailleurs, environ 1,3 % de la population de 15 ans et plus possède une scolarité supérieure au baccalauréat comparativement à 4,3 % pour l'ensemble du Québec². Il importe de souligner que la Côte-Nord ne compte aucune institution d'enseignement universitaire. Les étudiants et étudiantes désirant poursuivre leurs études à ce niveau doivent quitter la région et ne reviennent souvent pas à la fin de leurs études, ce qui contribue à l'exode des jeunes. Par contre, des instances locales offrent de la formation universitaire en collaboration avec les institutions universitaires québécoises. Par ailleurs, à la session d'automne 2001, environ 35 % des finissants et finissantes du secondaire de la Côte-Nord décidaient de poursuivre des études collégiales pré-universitaires à l'extérieur de la région. Cette proportion est de 56,8 % en ce qui a trait aux études en formation technique³.

Tableau 2.2
Récapitulatif des principaux indicateurs socioéconomiques de la Côte-Nord

<i>Indicateur</i>	<i>Côte-Nord</i>	<i>Province de Québec</i>
Population (2004)	96 497	7 542 760
Variation 2004/1996	-7,9 %	4,1 %
Perspectives démographiques 2026/2001	-18,1 %	9,3 %
Bilan migratoire 2002-2003 (personnes)	- 1 134	---
Âge moyen de la population	38,2	39,3
Taux de chômage (2003)*	13,7 %	9,1 %
Taux d'emploi (2003)*	51,9 %	60,0 %
Taux d'activité (2003)*	60,1 %	66,0 %
Revenu personnel par habitant (2002)	25 772 \$	27 067 \$
Revenu disponible par habitant (2002)	19 622 \$	20 662 \$
Revenu moyen des ménages privés (2000)	51 164 \$	49 998 \$
Indice de dépendance économique ⁴ (2002)	111,0	---
Transferts gouvernementaux (2002)	21,57 \$/100 \$	19,44 \$/100 \$

Sources : MDERR et tableaux statistiques de l'Institut de la statistique du Québec.

* Données combinées pour les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

2.3 Structure industrielle

La vision de développement de la région telle que définie au cours de la période de 1945 à 1979 repose sur la mise en place d'un secteur industriel moderne via les grands projets d'exploitation et de transformation des ressources naturelles. Les projets à l'époque visés consistaient en des usines grandes consommatrices de ressources naturelles et d'énergie⁵. Historiquement, les surplus d'électricité générés par la mise en service de différents ouvrages de production électrique du Québec ont attiré ce type d'entreprises qui ont fait de la Côte-Nord, entre autres, leur terre d'accueil. Il faut dire que l'électricité représente environ 25 à 35 % du coût d'exploitation de ces entreprises. Aujourd'hui, ces multinationales constituent les piliers de l'économie nord-côtière. Toutefois, ces entreprises sont fragiles à la conjoncture économique internationale et les centres de décision sont situés à l'extérieur de la région. L'économie de la Côte-Nord est donc dépendante de décisions et de facteurs externes.

² Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Côte-Nord*, novembre 2004, page 5.

³ Ibidem.

⁴ La signification de cet indice est expliquée dans le glossaire à la fin de ce document.

⁵ Conseil régional de développement de la Côte-Nord, *Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004*, 1999, page 42.

L'activité économique nord-côtière repose principalement sur l'exploitation, et dans une moindre mesure, sur la transformation de ses ressources naturelles. Plusieurs localités du territoire dépendent d'une économie mono-industrielle qui est souvent à caractère saisonnier. Les mines, la forêt, l'énergie hydroélectrique, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques et la transformation de l'aluminium constituent la base historique de la structure économique. Depuis quelques années, le tourisme s'est ajouté à ces secteurs d'activités et connaît un certain essor.

Avec à peine 1,3 % de la population québécoise, la Côte-Nord produit 31 % de tout l'aluminium au Québec, 28 % des expéditions minérales, 27 % de l'énergie électrique, 28 % des valeurs de pêche et 15 % des produits forestiers de la province. Par ailleurs, la région affiche le plus haut taux d'exportation au Québec, soit 78 % de sa production régionale.

En 2001, les industries suivantes occupaient près de 60 % de la population active de la Côte-Nord qui se chiffrait alors à 48 320 personnes : fabrication (14,5 %), commerces de détail (11,2 %), soins de santé et assistance sociale (10,3 %), hébergement et services de restauration (7,4 %), administrations publiques (7,4 %) et extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (6,9 %).

La Côte-Nord dénombrait, en 2001, 94 établissements manufacturiers qui procuraient des emplois à plus de 5 200 personnes et qui injectaient 263,0 millions de dollars en salaires à la production dans l'économie régionale. La valeur des expéditions manufacturières totalisait 2,4 G \$, soit 1,8 % des expéditions québécoises⁶. L'industrie des pâtes et papiers ainsi que celle des produits du bois occupent près d'un emploi manufacturier sur deux⁷.

Le tableau 2.3 présente les principaux employeurs de la région en 2002. Cependant, il importe de souligner une diminution du nombre d'emplois en 2004 surtout dans les domaines miniers et forestiers.

Tableau 2.3
Principaux employeurs de la Côte-Nord en 2002

Entreprise	Nbre d'employés	Produits fabriqués
Compagnie minière Québec-Cartier	2 280	Bouletage (minerai de fer)
Alcoa	1 900	Aluminium
Abitibi Consolidated	1 710	Papier, papier journal
Hydro-Québec	1 110	Électricité
Aluminerie Alouette (Sept-Îles) ⁸	580	Aluminium (première transformation)
Compagnie minière IOC	530	Bouletage (minerai de fer)
Boisaco	440	Bois de sciage, copeaux de bois
Uniforêt-Scierie Port-Cartier	425	Bois de sciage et pâte
Mines Wabush	360	Bouletage (minerai de fer)
QIT Fer et Titane	300	Extraction minière

Source : Ministère du Développement économique et régional, secteur Industrie et Commerce, profil économique de la région de la Côte-Nord.

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Côte-Nord*, novembre 2004, page 3.

⁷ Portail de la Côte-Nord du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

⁸ Après la mise en opération de son agrandissement prévue au printemps 2005, la production de l'usine passera de 230 000 à 550 000 tonnes d'aluminium par année et son nombre d'employés à environ 900 personnes.

Ainsi, l'économie nord-côtière repose en grande partie sur les industries qui consomment plus de 70 % de l'électricité du secteur industriel du Québec, soit la fonte et l'affinage de métaux et l'industrie des pâtes et papiers. **Par conséquent, toute décision concernant l'attribution et le coût de cette source d'énergie aura indéniablement un impact majeur sur l'économie régionale.**

La Côte-Nord souhaite entreprendre depuis plus de 35 ans le virage d'une économie de production vers une économie à valeur ajoutée afin de diversifier et davantage stabiliser l'économie de la région. En effet, selon un indice de diversité (indice de Hachman) calculé avec les données du recensement de 1996, la région est considérée comme étant peu diversifiée. À ce titre, elle arrive à l'avant-dernière position au Québec, ce qui confirme sa vulnérabilité aux fluctuations économiques conjoncturelles et structurelles.

3. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA CÔTE-NORD

3.1 Premières installations sur la Côte-Nord

Les premières installations hydroélectriques sur la Côte-Nord furent aménagées par les entreprises industrielles qui s'y installèrent pour exploiter les ressources naturelles du territoire. Mentionnons à ce titre, la construction, par la compagnie Clarke (Gulf & Paper Co.), du barrage hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite en 1908 afin de générer l'énergie nécessaire au fonctionnement de son moulin à pâte à papier. Également, en 1950, la minière IOC aménageait deux centrales hydroélectriques sur la même rivière. Plusieurs autres exemples similaires pourraient être cités mais le but de la présente ne consiste pas à en dresser une liste exhaustive.

Ainsi, bien qu'il ne soit pas possible d'associer de façon systématique chacun des développements hydroélectriques à l'évolution industrielle de la région, il ne fait aucun doute que ces différents secteurs d'activités sont étroitement liés.

3.2 Installations d'Hydro-Québec

La société d'État d'Hydro-Québec fut créée en 1944 en vertu d'une loi adoptée par le Parlement du Québec. La production énergétique de la province était alors fragmentée et contrôlée par un certain nombre de producteurs concurrents. Connu à l'origine sous le nom de la Commission hydroélectrique du Québec, l'organisme avait pour mission, selon la loi constitutive, de « *fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'aux citoyens du Québec aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière* »⁹.

La croissance de la demande d'électricité stimulée par la prospérité de l'après-guerre incita Hydro-Québec à améliorer la fiabilité de son réseau de transport et de distribution. Elle entreprend alors, en 1953, son premier chantier éloigné : l'aménagement de la rivière Betsiamites (Bersimis), sur la Côte-Nord¹⁰. Pour aménager la rivière Betsiamites, Hydro-Québec a construit une route de 140 kilomètres, un ensemble de cinq barrages et digues en pierre et en argile, un barrage-poids en béton, deux centrales (dont l'une d'elles souterraine) et trois lignes de transport à 315 kilovolts¹¹. En plus d'acquiescer de l'apprentissage dans la mise en œuvre de travaux sur des chantiers éloignés, ce projet a procuré à la société d'État la maîtrise du transport de grandes quantités d'énergie sur de longues distances et devenir l'une des premières entreprises d'électricité au monde à mettre en service des lignes de transport à 315 kilovolts (kV).

À l'automne de 1959, Hydro-Québec annonça le début des travaux d'un projet encore plus grandiose sur la Côte-Nord, soit l'aménagement des rivières Manicouagan et aux Outardes. Ces projets ont permis à Hydro-Québec d'acquiescer les compétences techniques

⁹ Bourassa, Robert, *L'Énergie du Nord, la force du Québec*, édition Québec/Amérique, page 26, citant le chapitre 22 des Lois du Québec de 1944, adoptée le 14 avril 1944.

¹⁰ <http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

¹¹ Hydro-Québec, *Les grandes rivières de la Côte-Nord*, 2^e édition de 1989, page 3.

pour aménager des rivières nordiques et acheminer d'importantes quantités d'énergie sur plusieurs centaines de kilomètres afin d'alimenter les grands marchés de consommation de Québec et de Montréal. À l'aube des années 60, Hydro-Québec possédait une expertise enviable dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité. D'ailleurs, ce chantier, qui donna lieu à des « premières mondiales », assura à Hydro-Québec une renommée internationale¹². À titre d'exemple, la société d'État a effectué une percée technologique déterminante dans le domaine du transport de grandes quantités d'électricité sur de longues distances en poussant la tension à un niveau jusque-là inégalé, c'est-à-dire 735 kV. À une tension inférieure, les pertes en cours de transport auraient été considérables et le nombre de lignes nécessaires, beaucoup plus important¹³.

Par contre, le développement envisagé du complexe Manic-Outardes, dont la construction des centrales d'Outardes-2 et de Manic-3, fut retardé à la suite de la signature par Hydro-Québec en 1969 d'un contrat prévoyant l'achat de la quasi-totalité de l'électricité fournie par la centrale de Churchill Falls au Labrador. Hydro-Québec avait alors suspendu la construction des centrales d'Outardes-2 et de Manic-3 dont les derniers travaux furent reportés respectivement en 1978 et 1976. Ces deux projets ont donc été parachevés en période de forte inflation, ce qui a fait grimper leur coût de façon considérable. À ce titre, la centrale de Manic-3 qui devait initialement coûter 160 millions de dollars totalisa finalement 500 millions de dollars quatre ans plus tard et la centrale d'Outardes-2 devant coûter 70 millions de dollars en 1972 se solda à 310 millions de dollars, six ans plus tard¹⁴. Il importe de souligner que le gouvernement de Terre-Neuve a, depuis lors, tenté de modifier les termes de l'entente concernant l'achat de l'électricité produite par la centrale des chutes Churchill car il considère le prix de l'électricité convenu avec le Québec comme étant trop bas. Il a même porté la cause devant les tribunaux. L'électricité des chutes Churchill transite par la Côte-Nord.

Les travaux pour la construction de Manic-5 PA (PA signifie puissance additionnelle) commencèrent en 1979 pour se terminer dix ans plus tard. Cette centrale de suréquipement permet d'accroître la puissance installée de Manic-5 afin de tirer le maximum de puissance du réservoir et ainsi mieux répondre à la demande de pointe¹⁵.

Le complexe Manic-Outardes a permis à Hydro-Québec de réaliser quatre premières mondiales. Outre, la première ligne commerciale de transport d'énergie à 735 kV mentionnée plus haut, il y a la construction du plus grand barrage à voûtes multiples et à contreforts (Daniel-Johnson à Manic-5) ainsi que le plus grand barrage-poids évidé (Manic-2) et le mur d'étanchéité le plus profond (Manic-3)¹⁶.

¹² <http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

¹³ Ibidem

¹⁴ Robert A. Boyd, ex-administrateur de Churchill Falls Labrador Corporation (CFLCo), ex-président-directeur général d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James, *Le contrat d'énergie Churchill Falls : le cheminement d'une décision*, *Revue Forces*, Numéro 57-58, 1982.

¹⁵ Hydro-Québec, *Les grandes rivières de la Côte-Nord*, 2e édition de 1989, page 3.

¹⁶ Ibidem

En 1994, Hydro-Québec a entrepris l'aménagement de la centrale Sainte-Maguerite-3. Celle-ci possède une puissance installée de 882 MW et fournit 2,7 TWh d'électricité. Avec ses 171 mètres, le barrage de la Sainte-Marguerite-3 est le plus haut barrage en enrochement du Québec. Par ailleurs, la centrale a la particularité d'avoir une hauteur de chute de 330 mètres, soit une des plus hautes du réseau d'Hydro-Québec.

La centrale du Lac-Robertson est la seule centrale hydroélectrique sur la Basse Côte-Nord et du réseau autonome d'Hydro-Québec. Elle a été mise en service en 1995 et demeure non reliée au réseau national d'Hydro-Québec. Cette centrale, d'une puissance installée de 21 MW, alimente les clients des localités de Chevery à Blanc-Sablon ainsi qu'une partie (sud) du Labrador.

Dans le contexte du parachèvement du complexe hydroélectrique Manicouagan, Hydro-Québec a entrepris, depuis novembre 2001, la construction d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc. La nouvelle centrale de 526 MW produira une énergie annuelle moyenne de 2,6 TWh et devrait entrer en service en 2005. La centrale de Toulnostouc permettra de répondre à la demande croissante du Québec en matière d'électricité.

Outre les centrales hydroélectriques, Hydro-Québec compte cinq petites centrales thermiques locales alimentées au carburant diesel. La puissance totale installée de ces centrales est d'environ 20 MW. Deux des cinq centrales desservent respectivement le village de Port-Menier sur l'Île d'Anticosti et la communauté de La Romaine en Basse Côte-Nord. Les trois autres centrales, soit celles de La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon, assurent la relève en cas de panne et d'entretien à la centrale hydroélectrique du Lac Robertson.

Afin de pouvoir répondre aux besoins des clients et compte tenu de l'augmentation prévisible des coûts de pétrole, plusieurs alternatives à la production thermique sont envisagées. Ces options sont le raccordement au réseau principal, le développement de projets d'énergie renouvelable (éolien, hydraulique, etc.) ainsi que des moyens alternatifs ou complémentaires à la production thermique¹⁷.

¹⁷ Hydro-Québec Distribution, Demande R-3550-2004, *Plan d'approvisionnement 2005-2014 des réseaux autonomes*, novembre 2004, page 7.

Tableau 3.1
Centrales d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord et puissance installée

Centrale	Type	Mise en service	Puissance installée (MW)
Manic-5	Hydroélectrique	1970	1 527,6
Manic3	Hydroélectrique	1975	1 244,4
Bersimis-1	Hydroélectrique	1956	1 124,8
Manic-5-PA	Hydroélectrique	1989	1 064,0
Manic-2	Hydroélectrique	1965	1 023,9
Saint-Maguerite-3	Hydroélectrique	2003	882,0
Bersimis-2	Hydroélectrique	1959	844,6
Outardes-3 (en réfection)	Hydroélectrique	1969	823,7
Outardes-4 (en réfection)	Hydroélectrique	1969	630,4
Outardes-2	Hydroélectrique	1978	471,8
Manic-1	Hydroélectrique	1966	184,4
Hart-Jaune	Hydroélectrique	1960	50,5
Lac-Robertson	Hydroélectrique	1995	21,0
La Tabatière	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	6,7
La Romaine	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	5,4
Blanc-Sablon	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	4,8
Port-Menier	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	2,8
Saint-Augustin	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	0,4
Total			9 913,2

Sources : Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003, Côte-Nord (09), page 36.
Communication personnelle, Hydro-Québec.

Il est impossible de connaître le facteur ou le taux d'utilisation des installations hydroélectriques de la Côte-Nord puisque depuis la déréglementation et l'ouverture du marché de l'électricité en 1997, cette donnée est confidentielle.

Enfin, plusieurs lignes de tension (plus de 40) assurent le transport de l'électricité de la Côte-Nord. Par ailleurs, le réseau de distribution est constitué surtout de lignes aériennes d'une longueur totale de plus de 2 200 km.

3.3 Centrales privées

Il existe plusieurs centrales privées qui produisent de l'électricité sur la Côte-Nord. Parmi celles-ci, un certain nombre livre une partie ou la totalité de leur production à Hydro-Québec.

Le tableau 3.2 dresse un portrait sommaire de ces centrales privées.

Tableau 3.2
**Centrales privées situées sur la Côte-Nord livrant de
l'électricité à Hydro-Québec en 2003**

Centrale	Type	Puissance installée (MW)	Exploitant
Complexe Portneuf (3 centrales)	Hydroélectrique	26,1	Innergex inc.
Sainte-Marguerite-1A	Hydroélectrique	22,0	Hydrowatt SM-1 inc.
Port-Cartier	Biomasse forestière	20,0	Uniforêt Scierie-Pâte inc.
Complexe Sault-aux-Cochons (3 centrales)	Hydroélectrique	12,3	Fiducie Boralex Énergie
Sainte-Marguerite-1	Hydroélectrique	8,1	Hydrowatt SM-1 inc.
Petites-Bergeronnes	Hydroélectrique	4,1	Société d'énergie Petites Bergeronnes inc.
Pentecôte	Hydroélectrique	1,7	AXOR Pouvoir Riverin inc. Algonquin Power Systems Inc.
Total		94,3	

Sources : Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003, Côte-Nord (09), page 39.
L'énergie au Québec, édition 2003, page 56.
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire-amenagements.jsp>.

D'autres aménagements hydroélectriques répondent également aux besoins énergétiques de la Côte-Nord. Le tableau qui suit en fait état sans toutefois avoir la prétention d'en présenter une liste exhaustive.

Tableau 3.3
Autres centrales hydroélectriques privées sur la Côte-Nord

Centrale	Type	Puissance installée (MW)	Exploitant
McCormick	Hydroélectrique	350,6	La Compagnie Hydroélectrique Manicouagan
Sainte-Marguerite-2	Hydroélectrique	19,3	Compagnie Gulf Power/Compagnie minière IOC
Des Cascades-Savard	Hydroélectrique	0,025	Restaurants Relais Gabriel enr.
Total		369,9	

Source : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire-amenagements.jsp>.

En résumé, la Côte-Nord produit de l'énergie électrique totalisant une puissance installée de plus de 10 375 MW.

4. IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES POUR LA RÉGION

4.1 Retombées découlant des projets d'aménagements hydroélectriques

Hélas, il est impossible de présenter dans cette partie du document l'ensemble des retombées économiques des projets hydroélectriques de la Côte-Nord car plusieurs travaux figurent parmi les premiers entrepris par Hydro-Québec à une époque où les retombées économiques (impacts directs, indirects et induits) n'étaient pas calculées de façon systématique comme cela se fait aujourd'hui. De plus, il importe de souligner également qu'il n'existait pas d'ententes avec le milieu telles que développées par Hydro-Québec au fil des ans. Par conséquent, la plupart des aménagements hydroélectriques de la Côte-Nord n'ont pas procuré de compensations financières à la région de la nature et de l'ampleur de celles présentement offertes par Hydro-Québec pour des installations similaires. Par contre, comme mentionné à la section précédente, ces travaux ont permis à la société d'État d'effectuer plusieurs percées technologiques et d'acquérir une expertise et un savoir-faire de haut niveau exportables à travers le monde et qui lui procurent un avantage concurrentiel inestimable.

Nonobstant, il ne fait aucun doute que les projets hydroélectriques ont contribué à l'enrichissement collectif québécois et à la vitalité économique de la Côte-Nord, et ce, tant directement (emplois temporaires, achats régionaux, etc.) qu'indirectement (localisation de plusieurs entreprises multinationales).

Les plus récents projets hydroélectriques fournissent une estimation quantifiée des retombées économiques générées par les nouvelles constructions hydroélectriques et leur exploitation. Le projet qui fournit un bilan complet de ces impacts est sans doute celui de la centrale Sainte-Maguerite-3 mise en service en 2003.

La réalisation de ce projet a d'ailleurs démontré qu'un tel investissement pouvait stimuler l'économie régionale dans le respect de l'environnement. En effet, il est prévu que la région retrouvera un équilibre naturel après une dizaine d'années¹⁸.

Les retombées économiques régionales au cours de la période de construction de la centrale Sainte-Marguerite sont présentées sommairement dans le tableau 4.1.

En tout, une somme d'environ 500 M \$ en fonds a été injectée dans le milieu sous forme de salaires, d'achats de biens et services et en vertu d'ententes avec le milieu. Le tableau démontre, entre autres, que les mesures d'atténuation et de compensation procurent des retombées économiques substantielles (ponctuelles et continues) pour l'économie locale.

¹⁸ Hydro-Québec, Faits saillants du bilan environnemental de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, 1994-2002, page 3.

Tableau 4.1
**Retombées économiques générées par la construction de
la centrale hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, 1994-2002¹⁹**

Indicateur	Description	Informations supplémentaires
Emplois	Le projet a fourni de l'emploi à 660 années-personnes. À la période de pointe en 1995, on dénombrait 1 400 travailleurs.	69 % de la main-d'œuvre provenait de la région. Cette proportion grimpe à 80 % en ce qui a trait à la construction en tant que telle.
Achats de biens et de services	160 M \$ en contrats furent attribués à la région sur un total de 790 M \$.	Certains contrats furent fractionnés ou ont fait l'objet d'une clause de sous-traitance afin de maximiser les retombées économiques locales.
Ententes avec le milieu (compensations)	<p>Entente Uashat Mak Mani-Utenam : Versement d'une compensation de 20,9 M \$ (\$ 2004) sur une période de 50 ans. À ceci s'ajoute une somme maximale de 10 M \$ pour la réalisation de travaux correcteurs pendant la construction.</p> <p>Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)</p>	<p>L'entente avec les Innus a permis de financer plusieurs projets et infrastructures, dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ camps de piégeage et camps communautaires innus, ▪ sentiers de motoneige, ▪ site de pèlerinage dédié à Sainte-Anne, ▪ musée Shaputuan, ▪ projet de réinsertion des jeunes décrocheurs innus, ▪ un bateau, ▪ la construction et la rénovation de nombreuses unités résidentielles, ▪ la construction de nouveaux établissements commerciaux générateurs d'emplois, ▪ une maison pour les handicapés, ▪ plusieurs infrastructures récréatives (piscines, aréna, piste de motoneige, etc.). <p>Ce programme a permis de financer les infrastructures suivantes : nouvelles unités de traitement de l'eau potable à Sept-Îles, sites historiques de Rivière-Pentecôte, usine de traitement de l'eau potable à Port-Cartier, promenade panoramique à Gallix, promenade du vieux quai de Sept-Îles. De plus, un prêt de 5 M \$ consenti par la MRC de Sept-Rivières à l'entreprise Uniforêt a permis la relance de cette usine.</p>

¹⁹ Hydro-Québec, Faits saillants du bilan environnemental de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, 1994-2002, page 3.

En plus, une nouvelle route de 86 km a été construite en 1994. Cette route facilite grandement l'accès au territoire. Également, de 1995 à 1997, un contrat de 10 M \$ a été accordé à la scierie Uniforêt permettant à cette entreprise de récupérer 550 000 mètres cubes de bois marchand sur le territoire du réservoir.

Le projet a également contribué à plus long terme au développement de l'expertise des entreprises locales et régionales. À titre d'exemple, plusieurs entreprises innues ont obtenu des contrats de gré à gré sur le chantier, ce qui a permis le développement de nouvelles entreprises telles que Innu Construction. De plus, 26 Innus ont acquis leur carte de compétence dans le secteur de la construction.

Par ailleurs, le projet de construction de la centrale Tournustouc, dont les travaux s'étendent de 2001 à 2005, procurera également des retombées significatives pour la région. Le tableau qui suit présente l'investissement et les retombées économiques prévues de ce projet.

Tableau 4.2
Données économiques préliminaires du projet
de construction de la centrale Tournustouc

Description	Montants ou contribution
Investissement global	804 M \$
Retombées économiques pour la région	200 M \$
Attribution prévue de contrats	430 M \$
Emplois	425 en moyenne jusqu'en 2005 950 en période de pointe en 2003
Main-d'œuvre régionale	70 % pendant la construction

À titre de compensation pour le milieu, Hydro-Québec a versé, dans le cadre de ce projet, une somme de 13 M \$ à la MRC de Manicouagan. Cette somme permet de financer la réalisation de différents projets à caractère municipaux et économiques. Cette enveloppe a également permis à la MRC de créer un partenariat avec la compagnie ALCOA et le gouvernement du Québec afin de créer une fondation économique qui, par le biais du Service d'actions entrepreneuriales, soutient les PME dans leurs projets d'affaires dans une perspective de diversifier la base économique de la MRC de Manicouagan.

Également, l'industrie de l'énergie de la Côte-Nord assure plus de 1 600 emplois directs, dont la majeure partie se retrouve dans le secteur de l'électricité. En effet, Hydro-Québec comptait des effectifs de l'ordre de 1 215 années-personnes travaillant dans la région en 2003.

Enfin, Hydro-Québec a versé plus de 1,5 M \$ en taxes municipales et scolaires dans la région en 2003. Ce montant exclut la somme de 234 M \$ versée en vertu de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale (TGE)²⁰.

²⁰ Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003 - Côte-Nord (09)*, page 39.

En résumé, les projets d'aménagements hydroélectriques contribuent non seulement à améliorer la qualité de vie de la population du milieu d'accueil, mais procurent également un sentiment de fierté et de nouvelles compétences aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses dans une région aux prises avec un taux de chômage élevé.

4.2 Facteur de localisation

La disponibilité de l'électricité constitue un facteur de localisation pour certaines entreprises, et ce, non seulement en raison du faible coût de cette ressource mais également en ce qui a trait à la fiabilité du réseau. En effet, une panne électrique importante peut avoir des conséquences majeures pour des alumineries, par exemple. Ces entreprises, à leur tour, génèrent des retombées par la création d'emplois en région, l'achat de biens et services et le développement d'expertise.

5. ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CÔTE-NORD

5.1 Analyse de l'offre d'électricité

En 2003, la Côte-Nord produisait environ 25 % de l'électricité d'Hydro-Québec en termes de puissance installée alors que 35 % de l'électricité transitait par la Côte-Nord si on considère celle produite par les chutes Churchill au Labrador. L'électricité produite sur la Côte-Nord provient presque en totalité de l'hydroélectricité et est, par conséquent, beaucoup moins polluante et renouvelable.

Tableau 5.1
Quote-part de l'électricité produite sur la Côte-Nord dans l'offre énergétique provinciale d'Hydro-Québec

Type	Quantité Hydro-Québec		Quantité Côte-Nord*	
	MW	%	MW	%
Hydraulique	35 126	81,8 %	9 968	99,6 %
Chutes Churchill	5 128	11,9 %		
Éolienne	104	0,3%	0	0,0 %
Thermique/nucléaire/Autres	2 592	6,0 %	40	0,4 %
Total	42 950	100,0 %	10 008	100 %

Source : *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, page 22.

* Incluant les quantités produites par les centrales privées et vendues à Hydro-Québec.

Par ailleurs, quelques projets de centrales hydroélectriques sont présentement à l'étude ou en cours de construction.

Centrales hydroélectriques en construction²¹

Cinq centrales hydroélectriques sont présentement en construction au Québec. Elles auront une puissance installée de 1 523 MW et produiront annuellement en moyenne 8,1 TWh. Le coût de ces projets s'élève à 5 382 M \$, soit environ 3,5 M \$ le MW et 664 M \$ le TWh, et il revient à un montant inférieur à 6 cents le kWh.

Le projet de Touloustouc, d'une puissance installée de 526 MW, fournira une production annuelle moyenne estimée à 2,7 TWh. Le coût du projet, incluant le coût de transport, est évalué à 1 080 M \$, soit approximativement 2 M \$ le MW et 400 M \$ le TWh.

Centrales hydroélectriques à l'étude²²

Trois projets de centrales hydroélectriques sont présentement à l'étude par Hydro-Québec. Ces projets totalisent 2 400 MW et produiraient 16,1 TWh. Le coût de ces projets est évalué à 10 346 M \$, c'est-à-dire 4,3 M \$ le MW et 643 M \$ le TWh. Parmi ces projets figure celui de la rivière La Romaine située en Minganie sur la Côte-Nord. La puissance installée de ce projet est évaluée à 1 500 MW et cette centrale fournirait annuellement 7,5 TWh. Le coût du projet, incluant le coût de transport, est estimé à

²¹ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, page 24.

²² Ibidem

6 624 M \$, soit 4,4 M \$ le MW et 883 M \$ le TWh. Le prix de revient serait de 7,5 cents le kWh en 2015, soit un coût considéré comme étant compétitif pour cet horizon.

Centrale hydroélectrique privée

De plus, dans le cadre du nouveau régime d'octroi relatif à l'admissibilité de sites hydrauliques de 50 MW et moins à des fins de location, un site a été retenu dans la région. Il s'agit du barrage Magpie, sur la rivière du même nom²³.

Le projet consiste à aménager une centrale au fil de l'eau sur la rivière Magpie. La centrale fournirait une puissance installée de 40,6 MW et la production énergétique moyenne annuelle est estimée à 180 GWh, ce qui donnerait à la centrale un facteur moyen de disponibilité de 96 % et un facteur d'utilisation moyen de 53 %.

Le coût du projet est estimé à 54,5 M \$ et les travaux sont prévus débuter en janvier 2005 avec une mise en service en octobre 2006.

Le milieu, par l'entremise de la MRC de Minganie, est invité à participer au projet en partenariat avec Hydroméga Services inc. et le groupe Aecon ltée. À cet effet, les promoteurs du projet proposent de créer une société en commandite dans laquelle la MRC de Minganie détiendrait 30 % des parts.

L'énergie électrique produite par la centrale serait vendue à la division Production d'Hydro-Québec²⁴.

5.2 Analyse de la demande d'électricité

La demande d'électricité a augmenté d'environ 19 % sur la Côte-Nord entre 1994 et 2003. Elle est alors passée de 10 132 GWh à 12 045 GWh. Comme le démontre le tableau qui suit, la consommation industrielle représente plus de 85 % de la consommation nord-côtière. Par contre, l'augmentation de la consommation industrielle au cours des trois dernières années fut inférieure à celle de la clientèle résidentielle.

Tableau 5.2
Profil de la consommation d'électricité sur la Côte-Nord par catégories d'utilisateurs

Utilisateur	2001		2002		2003		Variation 2003/2001	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Domestique	659	6,0%	750	6,6%	742	6,2%	83	12,6%
Agricole	2	0,0%	3	0,0%	3	0,0%	1	50,0%
Général	286	2,6%	319	2,8%	301	2,5%	15	5,2%
Institutionnel	189	1,7%	196	1,7%	191	1,6%	2	1,1%
Industriel	9 742	88,1%	9 943	87,2%	10 618	88,2%	876	9,0%
Autres	177	1,6%	189	1,7%	190	1,6%	13	7,3%
Total	11 055	100,0%	11 400	100,0%	12 045	100,0%	990	9,0%

Source : Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003 - Côte-Nord, page 37.

²³ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/Cote-Nord/energie/index.jsp>

²⁴ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie*, rapport d'enquête et d'audience publique, août 2004, pages 1 à 3.

Comme mentionné à la section 2, l'essentiel de la consommation de la Côte-Nord est attribuable à celle des alumineries et des compagnies minières et forestières. Leurs productions requièrent nécessairement de l'énergie accessible sur la Côte-Nord. Or, celle qui est utilisée dans la région provient surtout d'une source propre puisqu'il s'agit de l'hydroélectricité. En effet, contrairement à d'autres régions du Québec, la Côte-Nord ne possède pas de réseau de distribution du gaz naturel empêchant ainsi l'utilisation de cette forme d'énergie par les industries.

Par ailleurs, la région affiche un coût de mazout qui est le deuxième plus élevé au Québec après le Nord-du-Québec. Selon les données les plus récentes (décembre 2004), le prix du mazout léger (surtout utilisé par des résidences) était de 63,62 cents le litre sur la Côte-Nord pour la saison 2004-2005 comparativement à la moyenne provinciale de 57,08 cents le litre.

Par conséquent, la consommation d'énergie électrique par la Côte-Nord n'est pas un bon indicateur pour évaluer la consommation énergétique totale de la région. Par contre, elle permet de constater que la Côte-Nord utilise une des formes d'énergie la moins dommageable pour l'environnement comparativement aux types concurrents (mazout et gaz naturel).

5.3 Analyse de l'équilibre entre l'offre et la demande

Selon le profil régional des activités d'Hydro-Québec en 2003, la Côte-Nord comptait dix-huit centrales pour une puissance installée de 9 912,8 MW²⁵ représentant 29,5 % de l'ensemble de la puissance installée au Québec (33 615,8 MW, excluant les chutes Churchill et les producteurs privés) alors que sa consommation ne représentait que 7,2 % de celle de l'ensemble du Québec en termes de GWh.

En supposant un facteur d'utilisation de 50 % des installations électriques d'Hydro-Québec²⁶ présentes sur la Côte-Nord, la consommation nord-côtière ne constitue qu'environ 28 % de l'électricité produite sur son territoire. La balance, soit environ 72 %, est donc exportée à l'extérieur de la région et, possiblement, à l'extérieur de la province. Avec un facteur d'utilisation de 65 %, la consommation nord-côtière de l'électricité qu'elle produit ne serait que de 21 % alors que 79 % serait utilisée ailleurs au Québec, au Canada ou encore aux États-Unis.

²⁵ Cette donnée diffère un peu de celle présentée au tableau 3.1 compte tenu des sources d'information différentes utilisées. Cette différence est surtout attribuable au réseau autonome de la Basse Côte-Nord.

²⁶ Il s'agit ici d'une estimation puisque cette information est confidentielle et varie d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs dont l'hydraulicité, la priorité d'utilisation des installations, etc. Par contre, cette estimation semble conservatrice puisque Hydro-Québec prévoit un taux d'utilisation de 60 à 65 % lors de l'évaluation d'un projet hydroélectrique. Par ailleurs, il est supposé qu'au cours des dernières années, ces installations furent utilisées au meilleur de leur capacité compte tenu de la situation énergétique prévalant au Québec.

6. Impact de la distribution d'électricité pour les grands consommateurs industriels sur l'économie nord-côtière et québécoise

6.1 Utilisation de l'électricité québécoise pour les besoins industriels internes

La commission parlementaire sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec a, de l'avis de la Conférence, établi que l'exportation de l'électricité produite au Québec constitue une avenue fort intéressante pour le Québec. Néanmoins, il fut également démontré, avec éloquence, que les bénéfices en termes de retombées économiques de l'utilisation interne de cette électricité, soit pour les besoins de la population et des entreprises québécoises, surpassent nettement les profits que procure l'exportation de cette énergie. Des spécialistes comme Breton Banville & Associés, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, l'Association de l'Aluminium du Canada et les Manufacturiers et exportateurs du Québec ont clairement justifié qu'il était davantage profitable de rendre disponible l'énergie produite pour les entreprises localisées au Québec. En plus de procurer les revenus reliés au coût du tarif L à Hydro-Québec, les industries québécoises apportent « *une valeur ajoutée* » à l'électricité en produisant des biens qui seront par la suite, en grande partie, exportés. De plus, l'économie des milieux d'accueil de ces industries se trouve davantage vitalisée car, outre le fait de procurer des emplois rémunérateurs, ces industries suscitent la création de plusieurs entreprises de soutien pour leurs activités. L'effet multiplicateur de leurs activités est indéniablement bénéfique pour des régions comme la Côte-Nord. Enfin, il importe de mentionner que ces industries, bien qu'elles ne versent pas de dividende direct au gouvernement du Québec, contribuent aux recettes des deux paliers gouvernementaux. En effet, une dépense de production de 100 M\$ des grandes industries de la Côte-Nord génère des recettes qui se situent entre 7,7 M\$ et 17,8 M\$ pour les gouvernements provincial et fédéral²⁷.

Ainsi, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord affirme que l'énergie produite au Québec doit d'abord servir aux besoins des entreprises de la province. De plus, la Conférence juge que l'énergie produite sur son territoire doit viser à répondre aux entreprises présentes dans la région.

Chacune des régions se développent à partir de ses avantages qu'ils soient au plan des ressources naturelles, de sa localisation, de sa main-d'œuvre, de ses infrastructures, etc. Le Québec a, dans les années 60, nationalisé l'hydroélectricité faisant en sorte que probablement la principale richesse de la Côte-Nord, sa force hydraulique, ne devenait plus nécessairement un avantage régional mais plutôt pour l'ensemble du Québec. Loin de nous l'idée de décrier les choix qui ont été faits à l'époque. Cependant, il est pour le moins particulier de constater que les entreprises oeuvrant sur la Côte-Nord, procurant des emplois dans la région et octroyant des contrats à des PME nord-côtières ne puissent être répondues dans leur besoin énergétique lorsqu'on croit que plus des trois quarts de l'énergie produite sur la Côte-Nord est exportée à l'extérieur de la région.

²⁷ Ces données proviennent des tableaux d'impact du modèle intersectoriel du Québec, édition 2004. Seules les principales industries de la Côte-Nord, c'est-à-dire la foresterie et l'exploitation forestière, l'extraction de minerais de fer et la production primaire d'aluminium, furent considérées.

Pour ces motifs, la Conférence estime que l'exportation de l'énergie doit être considérée uniquement lorsque les besoins internes du Québec sont comblés.

6.2 L'électricité québécoise, un puissant levier économique régional et provincial

En faisant suite aux réflexions exprimées au point 6.1, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord estime qu'il est nettement plus rentable pour le Québec que cette précieuse ressource serve d'abord de véritable levier économique pour le Québec. Cette philosophie s'inscrit d'ailleurs dans la même lignée de pensée que celle ayant conduit le premier ministre Robert Bourassa à entreprendre les travaux hydroélectriques de la Baie-James et la venue de grandes entreprises consommatrices d'énergie, mais surtout créatrices d'emplois pour les régions du Québec. Pour s'en convaincre, soulignons que le gouvernement du Québec, via sa société d'État, utilise l'argument des tarifs d'électricité bas et stables pour attirer des entreprises au Québec²⁸, ce qui démontre clairement que l'électricité constitue un avantage concurrentiel et distinctif pour la province.

Par conséquent, la Conférence réitère, au même titre qu'elle l'a exprimé lors de la récente commission parlementaire sur l'énergie, l'importance de desservir les entreprises du Québec en électricité pour qu'elles puissent se développer ou se moderniser afin de demeurer compétitives avec les entreprises concurrentes présentes dans le monde. En fait, que le Québec développe une politique énergétique visant d'abord à desservir les entreprises d'ici, pour les besoins d'ici en vue de créer des emplois ici. **Du même souffle, la Conférence souhaite que le gouvernement revienne à la mission de base d'Hydro-Québec afin que cette société s'assure de répondre aux besoins énergétiques internes. Cette vision amène à voir Hydro-Québec non pas uniquement comme une « vache à lait » pour les finances publiques, mais comme un important outil ou levier de développement économique du Québec et de ses régions.** Pour la Conférence, la société d'État doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement économique dont la disponibilité d'une énergie à prix compétitif serait un élément-moteur.

Les coûts de main-d'œuvre et ceux reliés à l'énergie constituent des facteurs importants de localisation pour certaines industries. Or, la rémunération offerte aux travailleurs et travailleuses de la Côte-Nord et du Québec est supérieure aux autres régions du monde. Dans un contexte de mondialisation des marchés, il appert que le Québec doit mieux se servir de son avantage concurrentiel que représente le coût de l'énergie. Si le Québec ne profite pas ou ne retire pas le plein potentiel de cet avantage sur les autres juridictions, il apparaît évident que sa capacité de rétention et d'attraction des grandes entreprises s'amenuisera au rythme où les autres pays pourront tirer le maximum de leurs avantages.

6.3 Développer la production

La production d'électricité au Québec a crû de façon moins importante que la consommation en raison, notamment, du ralentissement des investissements pour la mise en chantier de nouveaux barrages hydroélectriques dans les années 90. Cette situation résulte davantage

²⁸ Source : <http://www.hydroquebec.com/investir/lowrates.html>

d'une philosophie politique puisque le Québec, et particulièrement la Côte-Nord, recèle d'un potentiel énergétique encore inexploité, que ce soit aux plans de l'hydroélectricité, de l'éolien, des hydrocarbures, etc.

Il est à notre avis urgent que le gouvernement du Québec accentue ses efforts en vue de hausser la production énergétique du Québec, notamment hydroélectrique, afin de maximiser les retombées de cette richesse naturelle.

Dans cette optique, la Conférence réitère, comme elle l'a fait lors de la Commission sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, son appui à tous les projets sur son territoire qui viendront hausser la production énergétique en autant que ceux-ci soient acceptés par les collectivités concernées et qu'ils respectent l'environnement.

La Conférence régionale souhaite que la Régie de l'énergie suggère au gouvernement d'intensifier ses démarches en vue d'accroître sa production énergétique. En effet, la Conférence estime que le Québec doit développer une stratégie nationale visant à mettre en valeur le plein potentiel de ses ressources énergétiques et ainsi profiter de cet avantage pour concurrencer avec d'autres juridictions nord-américaines. Le Québec doit surmonter sa timidité à construire des aménagements hydroélectriques et reprendre sa stratégie des années 70 qui lui a permis de devenir un leader mondial d'une énergie propre, renouvelable et qui contribue à créer une richesse collective.

7. CONCLUSION

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord remercie la Régie de l'énergie de lui avoir permis de s'exprimer sur cet important dossier que constitue la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels. Il s'agit d'une haute préoccupation pour la Côte-Nord considérant que la région regroupe un nombre important de grands consommateurs d'énergie et aspire à pouvoir continuer à en attirer d'autres sur son territoire.

Le présent avis formulé par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord n'avait pas pour objectif d'ajouter aux éléments techniques du dossier, mais visait à apporter un éclairage plus global pour les membres de la Régie sur l'impact de l'octroi de blocs d'énergie aux grandes entreprises. La Conférence souhaite que les éléments soulignés dans le présent document auront contribué à l'avancement des réflexions des membres de la Régie.

BIBLIOGRAPHIE

■ Documents

Alain Tremblay, Louis Varfalvy, Charlotte Roehm et Michelle Garneau, Résumé-synthèse de « Greenhouse Gas Emissions : Fluxes and Processes, 19 pages.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie*, rapport d'enquête et d'audience publique, août 2004, 73 pages.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (Lac Robertson)*, rapport d'enquête et d'audience publique, 1985, 132 pages.

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, *Les réalités de l'industrie du bois de sciage sur la Côte-Nord*, mémoire soumis dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, juin 2004, 12 pages.

Conseil régional de développement de la Côte-Nord, mémoire présenté dans le cadre de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, février 2003, 36 pages.

Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1994-1999, 1994, 194 pages. Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004, 1999, 261 pages.

Consultants JP Grenon inc, *Réalités de l'industrie du sciage sur la Côte-Nord*, 150 pages.

Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, mémoire déposé dans le cadre de l'Audience publique sur l'octroi exclusif de distribution de gaz naturel, 22 février 1999, 19 pages.

Gouvernement du Québec, *L'énergie au Québec, édition 2003*, 131 pages.

Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, 69 pages.

Hydro-Québec, *Les grandes rivières de la Côte-Nord*, 2^e édition de 1989, 33 pages.

Hydro-Québec, *Plan stratégique 2004-2008*, 224 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2002 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2000 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec Distribution, Demande R-3550-2004, *Plan d'approvisionnement 2005-2014 des réseaux autonomes*, novembre 2004, 45 pages.

La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, Rapport et plan d'action, 2003, 99 pages.

Rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, mars 2004, 209 pages.

RETScreen International, Centre d'aide à la décision en énergie renouvelable, analyse de projets renouvelables, manuel d'ingénierie et d'études de cas RETScreen, chapitre 2, *Analyse de projets d'énergie éolienne*, Ressources naturelles Canada.

Tableaux de statistiques de l'Institut de la statistique du Québec.

- **Livre et revue**

Bourassa, Robert, *L'Énergie du Nord, la force du Québec*, édition Québec/Amérique, 1985, 224 pages.

Société d'édition de la revue Forces. *Forces Québec - Revue de documentation économique, sociale et culturelle*. Québec, Société d'édition de la revue FORCES, Numéro 57-58, 1982, 106 pages.

- **Articles**

Henn, Patrick, *La puissance renouvelable en Amérique du Nord*, *Cahiers de l'Énergie*, série d'analyses publiée par le Centre Hélios, vol. I no. 5, avril 2004, 10 pages.

Sauvé, Mathieu-Robert, *Le Québec dans le vent*, *Les Affaires.com*, le 25 octobre 2004.

- **Sites Internet**

<http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

Environnement Canada, information climatique et hydrologique du Canada :
http://www.msc-smc.ec.gc.ca/climate/climate_normals_1990/index_f.cfm

Portail de la Côte-Nord du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche : <http://www.mderr.gouv.qc.ca/mder/portail/developpementRegional/nav/regions/42239/44393.html?&iddoc=46869>



Conférence régionale des élus
de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 204
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : (418) 589-5781 ou 1-877-463-5781
Télécopieur : (418) 589-5817
Courriel : recotenord@cgocable.ca